



Synthèse de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA et d'autres décisions en rapport avec l'UA

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), ont adopté deux (2) décisions et deux (2) déclarations qui se rapportent directement au PDDAA et au programme de transformation agricole et de sécurité alimentaire de l'Afrique au cours de la décennie 2015-2025.

CES DÉCLARATIONS INCLUENT LES DEUX QUI SUIVENT :

- 1. La Déclaration de Malabo sur le PDDAA et l'engagement à accélérer la croissance et la transformation des produits agricoles en vue d'une prospérité partagée et des meilleures conditions de vie (Doc. Assembly/AU/2(XXIII)¹.** Les buts et objectifs connexes sont présentés dans le **1^{er} encadré**.

1^{er} encadré: Vue globale de la Déclaration de Malabo (2014)

- 1. Le réengagement aux principes et valeurs du processus PDDAA**
- 2. Le réengagement à améliorer le financement des investissements dans l'agriculture:**
 - o Le respecter de l'objectif de 10% des dépenses publiques ;
 - o L'opérationnalisation de la Banque africaine d'investissement ;
- 3. L'engagement à éradiquer la faim d'ici à 2025 :**
 - o Au moins doubler la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation) ;
 - o Réduire le PHL au moins de moitié ;
 - o Nutrition: réduire le retard de croissance à 10% ;
- 4. L'engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, par à une croissance et une transformation agricoles inclusives;**
 - o Soutenir la croissance du secteur agricole dans le PIB annuel à moins 6% ;
 - o Mettre en place et / ou renforcer les partenariats inclusifs entre les secteurs public et privé pour des chaînes de valeur d'au moins cinq (5) produits agricoles prioritaires qui ont une forte liaison avec les petites exploitations agricoles.
 - o Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles.
 - o Entrée et participation préférentiel des femmes et des jeunes dans l'agro-industrie lucrative et attractive
- 5. La volonté de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes.**
 - o Tripler le commerce intra-africain des produits agricoles ;
 - o Accélérer la Zone de libre-échange continentale et la transition vers un système continental de tarif extérieur commun ;
- 6. Engagement à renforcer la résistance dans les moyens de subsistance et les systèmes de production à la variabilité du climat et autres chocs connexes ;**
 - o S'assurer que d'ici à 2025 au moins 30% des ménages d'agriculteurs /d'éleveurs résistent à ces chocs ;
- 7. Engagement à la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats,**
 - o À travers le cadre des résultats du PDDAA - effectuer une procédure d'évaluation biennale des produits agricoles.

¹ Assembly/AU/Decl.1(XXIII). Note z que les buts sont désignés comme des "Engagements" dans la Déclaration de Malabo.



2. La Déclaration sur la sécurité alimentaire en vue d'une croissance économique inclusive et d'un développement durable en Afrique² inclut les engagements suivants :

- Réaffirmation de l'engagement à éradiquer la faim d'ici en 2025 à travers le renforcement des politiques de développement comme un investissement efficace dans le capital humain dans les pays;
- Engagement à mettre fin au retard de croissance des enfants ramenant le retard de croissance à 10% et l'insuffisance pondérale à 5% d'ici en 2025 et, en particulier, en mettant l'accent sur les 1000 premiers jours comme la seule fenêtre d'opportunités au cours de laquelle des dommages physiques et mentaux permanents et irréversibles pourraient être évités; et engagement à positionner cet objectif comme un objectif de haut niveau dans les plans et stratégies de développement nationaux, et établir des objectifs à long terme qui donnent à tous les enfants les mêmes chances de réussite, en éliminant les barrières supplémentaires imposées par la malnutrition infantile.

LES DÉCISIONS INCLUENT CE QUI SUIT:

1. La Décision sur le Rapport du Président du Comité d'Orientation des chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD (HSGOC; Assembly/ AU / 9 (XXIII))³ qui a pris note, entre autres, des questions suivantes en ce qui concerne l'agriculture africaine:

- A mis en relief la contribution du NEPAD au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pendant sa décennie d'existence; Notant que le PDDAA a mûri dans un programme pour la transformation socio-économique et a reconnu la marque mondiale ayant un impact sur le développement du continent par la forte expression des États membres et des citoyens africains de redevenir propriétaires de la politique agricole;
- a approuvé le cadre des résultats du PDDAA comme un outil permettant d'améliorer la planification fondée sur des preuves, le suivi et l'apprentissage par les États membres dans la poursuite de la croissance économique et le développement inclusif sous-tendus par l'agriculture, et a demandé à la NPCA de soutenir le renforcement des capacités des États membres pour intégrer et utiliser le cadre de résultats du PDDAA, et de développer les programmes nécessaires sur le reboisement, l'irrigation et la perte post-récolte;
- a noté que, face à la mondialisation et son impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens de subsistance, l'Afrique devrait adopter des stratégies portant sur la souveraineté alimentaire et des préférences commerciales régionales pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et renforcer la coopération régionale. À cet égard, l'Agence du NEPAD, la CUA et les CER ont été invitées à travailler avec les États membres pour élaborer des stratégies, des politiques et des programmes aux niveaux national et régional ;

²Assembly/AU/Decl.4(XXIII)

³Assembly/AU/Dec.540(XXIII)



- a apprécié le travail programmatique de l'Agence du NEPAD dans l'intégration du changement climatique dans les plans nationaux d'investissement du PDDAA et a demandé à la NPCA d'accroître l'appui technique et la coordination pour que les États membres puissent renforcer la capacité de résistance et d'adaptation pour répondre aux impacts des changements climatiques et leur variabilité, et concevoir des programmes d'investissement dans une agriculture intelligente face au changement climatique et promouvoir le partage des meilleures pratiques et des enseignements sur l'agriculture intelligente face au climat;
- a approuvé le programme du NEPAD sur l'agriculture face aux changements climatiques avec ses composants sur l'autonomisation des femmes, l'appui aux petits exploitants agricoles et la mise en place d'une plateforme africaine de coordination de l'agriculture intelligente face au climat à travers laquelle la NPCA collaborera avec des partenaires tels que les CER et les organisations non gouvernementales en ciblant 25 millions de ménages agricoles d'ici en 2025;

2. **La Décision sur le Programme de travail de haut niveau de lutte contre les changements climatiques en Afrique (WPCCAA) et la préparation d'événements mondiaux de lutte contre les changements climatiques en 2014 (Doc. Assembly / AU / 11 (XXIII))⁴**, dans laquelle les chefs d'Etats ont demandé à la CUA et d'autres organismes de:
- a. Préparer un Programme africain de développement d'une agriculture qui résiste aux changements climatiques (ACRADP) dans le cadre du programme de transformation de la croissance agricole de l'Afrique en associant les secteurs concernés;
 - b. Mettre en place un programme de gestion durable des forêts en Afrique (SFMPA) en collaboration avec les ministères africains responsables de la foresterie et de l'énergie.

QU'EST-CE QUI EST UNIQUE ET SANS PRÉCÉDENT DANS LES DÉCLARATIONS ET DÉCISIONS DE MALABO ?

Ceci prend également en considération la nature, la forme et la profondeur des discussions que les chefs d'État et de gouvernement ont tenues dans les différentes sessions associées ainsi que les déclarations et les décisions elles-mêmes:

- a) La clarté, l'unanimité et la vigueur en mettant l'accent sur la détermination et l'engagement à des actions concrètes et la réalisation de résultats tangibles et de l'impact ;
- b) Les éléments et l'accent sur la responsabilité avec l'accord sur les pratiques et une définition claire des objectifs et des indicateurs, associés à l'amélioration de l'utilisation des **ressources** ainsi que **l'apprentissage**. Cela inclut les décisions **d'évaluer les progrès et les performances tous les 2 ans** avec des rapports présentés lors des Sommets de chefs d'Etat et de gouvernement ;

⁴Assembly/AU/Dec.538(XXIII)



- c) la reconnaissance et le soutien des questions - politiques et techniques - qui pourraient se traduire en action positive en ce qui concerne:
- i. **Le « milieu rural »**, en tant que moteur de la croissance et de la transformation en termes de base essentielle pour les ressources naturelles des pays (terres et eaux) et la capacité d'abriter une proportion importante de la population en général et de la population des petits exploitants agricoles en particulier ;
 - ii. **Les femmes** en tant que principales actrices contribuant à l'amélioration de la production agricole et à l'assurance des impacts connexes sur les moyens de subsistance ;
 - iii. **Les jeunes** - également comme un atout et une ressource dont dispose l'Afrique pour rendre possible la transformation du secteur agricole.
 - iv. **Le secteur privé** - facteur de succès essentiel dans la réalisation de la mise en œuvre, y compris la qualité de la mise en œuvre. Une référence préférentielle porte sur le secteur privé national ;
 - v. Dans le genre d'agriculture que l'Afrique veut, deux questions essentielles se dégagent, à savoir (a) l'alignement de l'agriculture et des niveaux d'ambition associés plus vers les objectifs de création de richesse au niveau des ménages et au niveau national et (b) l'alignement des politiques et investissements importants pour mettre à l'échelle **industrie et le commerce agroalimentaires** locaux, y compris l'entreprenariat ;
 - vi. Le multi-sectoralisme en reconnaissant que le succès de l'agriculture nécessite des engagements actifs et une collaboration et des partenariats dans les ministères gouvernementaux et dans tous les secteurs (par exemple l'énergie, les infrastructures, la santé, les ressources naturelles et l'environnement, les changements climatiques; etc) ;
 - vii. Contrairement à la Déclaration de Maputo de 2003, la Déclaration et les Décisions de Malabo ont émergé d'un processus qui a été **hautement inclusif** avec une vaste participation de la société civile et des organisations d'exploitants agricoles et la participation du secteur privé qui est de plus en plus grande ces derniers temps.



June 2014, Malabo, Equatorial Guinea

Contact us

www.nepad.org/
www.nepad-caadp.net
Tel: +27 (0) 11 256 3600
Fax: +27 (0) 11 206 3762

P.O. Box 1234
Halfway House 1685
Midrand, Johannesburg
South Africa

E-mail: Info@nepad.org
Facebook: [Nepad.caadp](https://www.facebook.com/Nepad.caadp)
Twitter: [@NEPAD_CAADP](https://twitter.com/NEPAD_CAADP)

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC) Collection

2015

Synthèse de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA et d'autres décisions en rapport avec l'UA

NEPAD

NEPAD

<http://archives.au.int/handle/123456789/1879>

Downloaded from African Union Common Repository